



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : LA VILLE DE L'ASSOMPTION PREND DES MESURES EXCEPTIONNELLES

L'ASSOMPTION, LE 20 MARS 2020 – La Ville de L'Assomption prend des mesures exceptionnelles afin de protéger ses citoyens et ses employés. Ainsi, à partir du vendredi 20 mars, seuls les employés exerçant un rôle dans des activités essentielles ou critiques au maintien d'une continuité des opérations de base demeurent en poste sur les lieux de travail.

Toutes les mesures sanitaires seront également mises en place pour protéger les employés appelés à rester au travail dans les installations de la Ville.

La Ville de L'Assomption tient à aviser la population qu'elle continuera à offrir un service continu, mais qu'il pourrait y avoir des délais pour certaines demandes non urgentes. Les lignes téléphoniques du Bureau du citoyen demeurent ouvertes selon les heures régulières.

Soyez assurés que tous les employés demeurent disponibles afin de prêter main-forte aux services essentiels de la Ville et aux organismes locaux qui auraient besoin de support dans l'éventualité où une situation d'urgence l'exigerait.

La santé et la sécurité des citoyens et des employés demeurent la priorité de la Ville de L'Assomption dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

-30-

Source : Communications | Ville de L'Assomption, 450 589-5671, poste 2021/2022

NIL MAGNUM SINE LABORE